

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

29 mars 2022 – 14h00

Salle Gabriel Marty et en distanciel

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier	X				
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X				
A	DUSSART	Vincent	X				
A	GAUDIN	Hélène	X				
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège			X	SÉBASTIEN PELLE	14H00
A	NÉLIDOFF	Philippe	X				
A	PELLE	Sébastien	X				
A	POUMAREDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier	X				
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie	X		X	ESTEBAN VARGAS-MAZAS	16H15
B	GROSCLAUDE	Laurent	X				
B	IZAC	Laurent			X	SARAH TORICELLI-CHRIFI	14H00
B	MANRIQUE	Thomas	X				
B	SUTRA	Romy	X				
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah	X				
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre			X	CECILE FROSSARD	14H00
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine			X	CECILE FROSSARD	14H00
BIATSS	FROSSARD	Cécile	X				

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire	X		X	LEA BARIOLET	16H49
	ARIECH Yanis	Suppléant					
	GONZALEZ Astrid	Titulaire	X				
	PAON Georgia	Suppléante					
	SALLES Mathias	Titulaire	X				
	LE MER Luca	Suppléant					
	MIGAYROU Lou	Titulaire			X	THEO ROLLAND	14H00
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante					
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	BULTHE Antoine	Titulaire	X				
	YETTOU Alya	Suppléante					

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFoux Mathieu	Titulaire					
	MARTY Marie	Suppléante	X				
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	ARNAL Sidonie	Titulaire			X	CATHERINE GINESTET	14H00
	CORDELIER Antoine	Suppléant					
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire	X				
	DJIBO Hairaty	Suppléante	X				
	TERRIDE Terence	Titulaire	X				
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire	X				
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire	X				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre- Marie	Titulaire					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	ROMY SUTRA 14H00
	VIENNE Boris	Suppléant				
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire				
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant				
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques	Titulaire			X	VINCENT DUSSART 14H00
	RASTOUL Franck	Suppléant				
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire	X			
	RIBES Emeline	Suppléant				
Personnalité élue						

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	A DISTANCE
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	X
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	X
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	X
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	
Madame	DARIO	Aurélié	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de Pôle Master Droit	X
Monsieur	DEMEESTER	Loïc	SG École Européenne du Droit	X
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Sclolarité	

Le conseil débute à 14h00.

Il est donné lecture des procurations.

1. Point d'actualité

La question des mesures sanitaires au moment des examens en présentiel a été abordée par Monsieur le doyen Nélidoff. Le protocole officiel a été allégé, mais par mesure de prudence, Monsieur le doyen conseille que le port du masque soit appliqué à la fois pour les écrits en amphis et pour les examens oraux, si les professeurs le souhaitent.

Suite au Codir restreint du 21 mars 2022, le sujet de la création de l'Établissement Public Expérimental a été présenté aux membres. Monsieur le doyen rappelle que la Faculté doit être consultée en ce qui concerne la réflexion qui a lieu en ce moment, dans le périmètre qui est le nôtre : droit et science politique, économie et gestion. Il n'est pas envisageable de recopier les statuts de l'EPE mis en place récemment pour l'université Paris Panthéon Assas. Un véritable projet scientifique et pédagogique est à mener. Il doit être fonctionnel et pas statutaire avec les spécificités de chacun et ainsi éviter que les juristes soient noyés.

Ce conseil est le dernier avant l'élection décanale du 21 avril 2022 à 11h00 et le mandat du doyen Nélidoff s'étend, selon l'issue des résultats, jusqu'au 11 mai 2022. Dans la continuité et l'intérêt général, les candidats révélés seront associés aux discussions pour les différents projets télescopés (EPE, le grand établissement). Ces dossiers sont liés à l'évolution de notre Faculté vers l'École de droit.

2. Adoption du Procès-verbal du Conseil de Faculté du : 1^{er} mars 2022

En l'absence d'observations, le compte-rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité.**

3. SCREI (Christophe Paulin)

- **Convention Monterrey (Mexique)**

Monsieur le Vice-Président des Relations Internationales explique que l'institut technologique renouvelle sa convention avec notre institution. Une exécution de cette convention date de 2020 et elle est arrivée à terme aujourd'hui. Cet institut est classé 199^{ème} au niveau mondial. L'objectif de cet accord est de promouvoir et d'étendre la compréhension internationale, le développement et l'amitié entre les signataires en stimulant et en soutenant les activités et les projets académiques, professionnels et interculturels destinés aux étudiants, au personnel et aux membres du corps enseignant des deux institutions. Un échange de 2 étudiants par an et par composante d'établissement. Cela concerne le Droit, la Gestion, administration et communication.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- **Convention DChang (Cameroun)**

C'est une nouvelle convention qui pourrait intéresser dans un premier temps la Faculté de Droit et science politique et dans un deuxième temps, la Faculté d'administration et de communication. C'est la 1^{ère} université du Cameroun et la 4^{ème} université d'Afrique. Cette université à un cursus anglophone qui peut intéresser nos étudiants et rentrerait dans notre politique de langue internationale. La convention prévoit un échange restreint de deux étudiants par an.

D'autres types de coopération sont possibles : échange de professeurs, cotutelles de thèse, conférences ou projets de recherche en commun. Le service des relations internationales a répondu à un appel d'offre pour obtenir des bourses réciproques. La question concernant la sécurité liée au terrorisme a été évoquée, mais Monsieur le Vice-Président RI a été rassurant ; cela concerne une autre région du Cameroun. Puis une autre question a été posée concernant la différence de valeur entre les crédits camerounais et les nôtres. Celle-ci s'explique par le mécanisme de nos ECTS au sein de l'Union européenne qui est différent du calcul de crédit en Afrique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4. Élection de la 8^{ème} personnalité extérieure

Conformément à l'article 6 de nos statuts, un vote à bulletins secrets a été organisé pour désigner la 8^{ème} personnalité extérieure de notre Conseil de Faculté. La candidature de Monsieur Laurent Granel, Président du Tribunal de commerce de Toulouse, a été présentée par Monsieur le doyen Nélidoff aux membres du Conseil puis c'est celle de Monsieur Bernard Stirn, Président de la section du contentieux du Conseil d'État, qui a été présentée par Monsieur le Professeur Bioy.

Lors du premier tour, Monsieur Laurent Granel recueille 18 voix, Monsieur Bernard Stirn 17 voix, 3 Abstentions.

Le Président du Tribunal de commerce de Toulouse, Monsieur Laurent GRANEL, a été élu.

5. Désignation du Président de la cellule concours parmi les membres du Conseil des collèges A ou B

La Faculté subventionne des étudiants pour participer à des concours d'éloquence et des concours de plaidoirie en France ou à l'étranger. Elle donne parfois lieu à des bonifications et elles sont intéressantes dans le CV des étudiants. Le Professeur Vincent DUSSART, membre du Conseil de Faculté a été désigné pour présider la commission qui a lieu en mars et octobre de chaque année.

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Approbation de la Convention Cour de cassation

Le projet de convention de partenariat nous a été transmis par le Parquet général de la Cour de cassation suite au vote réalisé par les membres lors du dernier Conseil, le 1^{er} mars 2022.

Cette convention est calquée sur celle déjà établie avec Lyon III. Il y a une volonté de la Cour de cassation de travailler davantage avec les universités, les Facultés de droit. La collaboration entre les deux parties permettra le recrutement par le Parquet général de la Cour de cassation d'assistants de justice et de stagiaires, recommandés par les directeurs de Master 2, ainsi que de juristes assistants, l'organisation de colloques communs, l'organisation de conférences et des visites d'étudiants de Master 2 à la Cour de cassation.

Ce point est adopté à l'unanimité.

7. Approbation de l'Offre de Formation E2DSP (Joël Andriantsimbazovina)

Le Professeur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Directeur de l'École doctorale Droit et Science politique, a évoqué un certain nombre de simplifications dans le fonctionnement de l'École doctorale, y compris pour l'organisation matérielle des soutenances de thèse : mise en place de la dématérialisation totale de toute la procédure (inscription, procédure de soutenance), l'obtention de la délégation de signature, la mise en place du guichet unique afin que tout le processus du doctorat, de l'inscription à la soutenance de thèse, puisse se faire uniquement avec l'École doctorale. L'ensemble des frais de soutenance sont pris en charge par l'EDDSP et la Faculté de droit et science politique et ainsi alléger le budget des Laboratoires de Recherche. Il a présenté également le programme de formation doctorale qui a fait l'objet d'une réflexion approfondie avec toutes les parties prenantes et a déjà été adoptée par le Conseil de l'École doctorale. Ce menu « à la carte », conforme aux exigences réglementaires et à la nécessité de prévoir une formation spécifique pour nos doctorants en droit, bénéficie d'un financement alloué par la Faculté de droit à hauteur de 165hTD, dans son enveloppe horaire. La proposition de la nouvelle offre de formation s'ajoute à l'offre de formation existante déjà proposée par les services et centres de recherche de l'université. L'offre de formation est à la carte, sous réserve des ateliers obligatoires et de la diversification des choix des formations. Chaque doctorant doit capitaliser 120 heures de formation durant les 4 premières années de sa thèse. Il pourra ainsi diversifier ses choix. Cette formation doctorale entre en application à partir de la rentrée universitaire de septembre 2022.

Ce point est adopté à l'unanimité.

8. Approbation des Modalités de Contrôle des connaissances 2022-2023

- FCV2A (Gérard Jazottes / Adrien Blazy) : erratum Licence 3 mention Droit, parcours Juriste de Copropriété
 - Modification d'intitulé de cours
 - Transformation de contrôles terminaux en contrôles continus intégraux
 - Modification de volumes horaires

Ce point est adopté à l'unanimité.

- FOAD (Michel Leroy) : MCC licence Pass Mineure Droit
Les modalités d'organisation de la mineure Droit Études de santé – PASS a besoin d'un ajout de la durée de l'épreuve de la session 2 oublié dans l'ancien arrêté d'examen.

Ce point est différé.

Amendements réalisés sous le format de vote à distance :

- Un tutorat sera proposé, de deux séances d'une heure et demi par matière.
- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un examen terminal sous forme de QCM d'une durée d'1h30 pour les 2 sessions.
- Non précisé dans les MCC mais le service s'engage à veiller à ce que les enseignants soient consultés quant à l'équilibre des questions posées lors des examens.

Ce point est adopté à la majorité.

- ESL (Loïc Demeester) : erratum MCC DU ESL, renouvellement conventions (jersey, Passau), création d'un DU Credentials
 - L'avenant à la convention de double diplôme entre L'Institute of Law Jersey (Royaume-Uni) et UT1 propose quatre parcours d'enseignements (Parcours connaissances juridiques fondamentales, Parcours Droit international public, Parcours Droit international privé, Parcours Droit commercial) lors de la deuxième année du LLB.
 - L'avenant à la convention de double diplôme entre l'université Passau (Allemagne) et UT1 actualise les enseignements obligatoires pour l'obtention du diplôme « Urkunde » délivré par l'Université de Passau et modifie le nombre d'étudiants à 10 par promotion.
 - Concernant les MCC DU de l'ESL, une proposition est formulée pour passer du contrôle terminal coef. 1 à un contrôle continu coef. 3. Les modalités ne changeant pas.

Ces points sont adoptés à l'unanimité.

- La création d'un nouveau diplôme universitaire European Citizenship « credentials ». (DU citoyenneté européenne active). Comprendre l'environnement européen, les institutions, mais aussi l'utilisation des droits et les devoirs qui sont rattachés à la citoyenneté européenne. Il s'adresse principalement à des étudiants ERASMUS. Les cours seront sous forme de séminaire, 6 enseignements de 6 heures pour un de 36 heures TD et 3 heures d'innovations pédagogiques. Le droit d'inscription est de 150€ puis 100€ par module. La question des boursiers n'a pas encore été tranchée. Le Conseil constitutionnel prévoit un financement de 5000€ pour permettre d'alimenter des bourses ou des projets pédagogiques. Pour que le diplôme se soit autofinancé, il faudrait 15 étudiants par semestre sur l'intégralité des modules. Ull convient de veiller à bien intégrer ce DU dans l'offre constante.

Ce point est reporté.

- Pôle Licence (Stéphanie Porcario) : néant
- Pôle Master (Daniela Ferreira) : MCC DU CSD / MCC DU Spécialisation en contentieux administratif / erratum MCC Master 2 Droit Public affaire / Master 2 Science politique Relations Internationales et politiques de sécurités et de défense / Master 2 droit du travail de l'emploi et de la protection sociale.
Les dernières maquettes n'ont pu passer lors du précédent Conseil.
Concernant le Collège Supérieur de Droit, il n'y a aucune modification apportée à la maquette. Des ajustements d'ECTS sont nécessaires, des rééquilibrages d'ECTS entre deux semestres ou des modifications de nom.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- IEJ
Le Professeur Sandrine TISSEYRE, Directrice de l'IEJ, est venue présenter des modifications concernant deux formations : la préparation aux concours de gardiens de la paix et sous-officiers de gendarmerie et celle au concours d'entrée à l'ENM.
La première formation doit subir une modification de la maquette, car elle ne correspond plus au concours, car il y a eu des suppressions d'épreuves de langue 21h CM. Ces heures affectées aux langues seraient plus justement utilisées à la préparation d'épreuves sur lesquelles les étudiants ont plus de difficulté. 6 modules sont proposés dans cette maquette. La méthodologie et les QCM, la culture générale, l'expression écrite, l'entraînement à l'oral et enfin l'épreuve physique. La refonte de cette maquette entraînerait un ajout de 8 heures TD par rapport à 2021/2022.

0 contre, 1 abstention. Ce point est adopté à la majorité.

La seconde modification concerne la prépa ENM, déjà modifiée il y a 4 ans. Cette fois-ci, elle est modifiée pour tenter de promouvoir l'efficacité de la préparation au concours suite à des plaintes des étudiants sur le volume de cours et d'entraînements. Sur les 9 cycles d'entraînement de 3 semaines, l'IEJ rencontre des difficultés à trouver des collègues. La maquette est revue pour réduire le nombre d'enseignement passant ainsi de 9 à 6 cycles avec un renforcement de la culture générale, de culture juridique disciplinaire Droit pénal, Droit civil et Droit public. Ces modifications de limitation des cycles, mais en même temps d'augmentation de certains volumes, amèneraient une modification de la maquette avec une augmentation de 80.5 heures TD par rapport à 2021/2022. (Certaines heures sont prévisionnelles, par exemple les heures de tutorat). L'augmentation de la maquette pourra être supportée par l'IEJ, par une formation plus rentable (exemple : CRFPA). L'IEJ a souhaité allouer une rémunération pour la préparation des sujets afin de favoriser la participation des enseignants (18h CM).

Ce point est adopté à l'unanimité.

9. Présentation du dispositif Leganto (Marcel Marty)

Monsieur Marcel MARTY et Jennifer WOLFARTH ont présenté le dispositif Leganto. Cette bibliographie active se développe dans de nombreuses universités françaises. C'est un outil interactif qui est dans les mains des enseignants. Des centaines de connexions à cet outil sont comptabilisées chaque jour, donc les étudiants s'en sont déjà emparés. Il permet à l'enseignant d'organiser sa bibliographie et ainsi l'étudiant peut voir la disponibilité du livre à la bibliothèque. Cela permet une amélioration de la politique documentaire si certains livres ne sont pas disponibles à la BU. L'enseignant a la possibilité de mettre également des revues, des articles, des liens de site internet et des vidéos. Le système met toutes les références à jour automatiquement. En accédant par les services personnalisés, l'enseignant a la main pour créer sa bibliographie ou bien l'envoyer directement par mail au service de la BU.

10. Demandes de financement

- Demande de subvention de 7500 € sur l'enveloppe du M2 droit Numérique IA, vers l'association les juristes du numérique. Solde pour l'organisation des séjours au Canada pour que les étudiants participent à des cours Éthique et IA, Université d'Ottawa, séminaire Art/Sciences et visite d'entreprises IA à Montréal.

Le financement est adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention de 1500 € pour le colloque « La liberté, études théologiques et juridique » les 14, 15 et 16 juin 2022. Le budget total du colloque est de 32 500 €.

Le financement est adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention de 1000€ pour le colloque « Frontières de la philosophie du droit - 2^{ème} Rencontres SFPJ » les 29 et 30 septembre 2022.

Le financement est adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention de 1000€ pour le colloque « REDUC – La relance économique par le droit de l'urbanisme après la crise de la Covid 19 » les 22 et 23 septembre 2022.

Le financement est adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention de 500€ pour le colloque « Le règlement n°2019/1111 – Bruxelles II Ter » le 17 juin 2022.

Le financement est adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention de 1500€ pour la Rencontre des sciences sociales versée à la Corpo Arsenal qui organise une rencontre entre étudiants et personnalités publiques notamment avec des professionnels du milieu juridique afin de permettre aux étudiants de se faire un réseau professionnel.

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 29/03/2022

0 contre, 2 abstentions. Ce point est adopté à la majorité.

11. Questions diverses

Concernant les presses de l'université, Monsieur le Professeur Vincent Dussart révèle que cela fait plus d'un an qu'il n'y a plus de Responsable des presses et qu'il n'y plus de politique éditoriale des presses. Le projet du Président Hugues Kenfack est de faire une gestion au niveau central. La Faculté de Droit et science politique devrait s'inquiéter du problème, car les presses sont faites quasiment exclusivement par les juristes.

Il est rappelé que le 21 avril (11h00) aura lieu un conseil de Faculté extraordinaire qui procédera à l'élection décanale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 16.